

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
LE 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016**

Date de convocation du Comité : 24 Novembre 2016

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2016 à 08h40, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement re-convoqué, s'est réuni en session extra-ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

**Etaient présents :**

Le Président Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN, Vice-président, Raymond CONTASSOT, Membre du bureau, Louis BALLY, Charles NECTOUX, Jean-Luc VARNET, Christophe BONNNAIRE-GIROUD suppléant de Serge ROYBIN, Yves METTEM

**Etaient absents :**

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle – DIAS Olivier – CUISENIER Laurent – CARRON Michel

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves (Excusé) – BEAUGHON Gérard

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

PETITHOMME François – VISCOGLIOSI Georges (Excusé)

Commune de FRONTONAS

PIROIRD Georges

Commune de L'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine – ALLAGNAT Henri-Denis

Commune de SAINT-HILAIRE-DE-BRENS

THEBAULT Jean-Pierre – ARCHER Cyril

Commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL

SEIGLE Roland

Commune de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

HOURIEZ Henri

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé)

Commune de SALAGNON

BOULIEU Véronique (Excusée)

Commune de SATOLAS et BONCE

MILLY Roger

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain – CHAPOT Robert

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe – PAVIET-SALOMON André (Excusé)

Commune de TREPT

ROYBIN Serge – Etait présent son suppléant BONNAIRE-GIROUD Christophe

CECILLON Stéphane

Commune de VAULX MILIEU

RIVOIRE Gérard

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe – ODET Bernard

Commune de VILLEFONTAINE

GUETAT Christian (Excusé) – RABILLOUD Véronique (Excusée)

Commune de LA VERPILLIERE

LEGRAIN Ludovic - BOUVIER Serge (Excusé)

**Ordre du Jour**

↪ Dossiers administratifs :

- Approbation délibérations comité syndical du 13 octobre 2016
- Décision Modificative n° 3
- Délibération demande de subvention Fond National de Prévention
- Recrutement de M FOURNY Georges
- Carburants
- Informations relatives aux Etablissements Recevant du Public
- Problème validation logiciel rôle de recouvrement

↪ Dossiers Chargée de projets :

- Futurs locaux
- Bail de chasse
- Voie verte

↪ Dossiers Technicien rivières :

- Travaux
- Manifestations

↪ Questions diverses

Monsieur Christophe BONNAIRE-GIROUD, suppléant de M. Serge ROYBIN, étant arrivé à 8h45 n'a pas participé au vote pour la décision modificative n° 3 et à la délibération pour la demande de subvention au Fond National de Prévention.

Monsieur le Président ouvre la séance, précise que le quorum n'ayant pas été atteint le 24 novembre 2016 un nouveau comité est proposé ce jour et demande à Séverine d'effectuer l'appel.

## **APPROBATION DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2016**

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Les différents points à l'ordre du jour lors du conseil syndical du 13 Octobre 2016 sont présentés aux membres présents :

- Décision Modificative n° 2
- Augmentation montants des redevances syndicales et des participations des communes pour l'année 2017
- Non valeurs redevances syndicales année 2012
- Avancement échelon chargée de projets
- Avancement de grade chargée de projets
- Poste de direction
- Formations
- Recrutement technicien rivières
- Attribution chèques cadeaux enfants du personnel pour Noël
- Vêtements de travail
- Bilan activités 2015 / 2016
- Redevances syndicales
- Dématérialisation des factures au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : CHORUS
- Téléphonie
- Archivage
- Réunions rédaction document unique
- Cahier des charges carburant
- Dossier Amandine ROUX
- Délégation de signatures aux agents de la collectivité
- Francs bords canal 43 LA VERPILLIERE et récapitulatif parcelles isolées
- Autorisation de déversement des eaux pluviales dans le milieu naturel
- Stade de COLLONGES
- Baux chasse, pêche, et arc
- Litige MEUNIER
- Voie verte
- Futurs locaux
- Travaux
- Gestion forestière
- Travaux été 2016
- Régulation des nuisibles
- Questions diverses

Aucun commentaire et aucune question n'étant apportés, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 13 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

## I – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

### DECISION MODIFICATIVE N° 3 –

#### Délibération n° 27/2016

Rapporteur Robert BALLEFIN

Quelques réajustements de crédit sont nécessaires pour pouvoir régler les mandats de fin d'année. Monsieur BALLEFIN Robert présente la décision modificative comme suit :

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Montant à rajouter</b>	<b>Montant à déduire</b>	<b><u>Explications</u></b>
617 – Etudes & recherches	<b>750.00€</b>		Diagnostic relatif aux établissements recevant du public
66111 – Intérêts	<b>212.67€</b>		Intérêts pour le prêt du local
66112 – ICNE	<b>212.67€</b>		Dans l'éventualité où il faudrait régler des intérêts courus non échus sur le prêt immobilier
61523-1 Entretien & Voiries		<b>1 175.34€</b>	Article alimentant les autres articles
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 175.34€</b>	<b>1 175.34€</b>	
2115 – Terrains bâtis	<b>150 000.00€</b>		Acquisition local Petite Rue Plaine
1641 – Emprunts	<b>15 570.01€</b>		Remboursement anticipé prêt immobilier décembre 2016
2313 – Constructions		<b>165 570.01€</b>	Article alimentant les autres articles
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>165 570.01€</b>	<b>165 570.01€</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>166 745.35 €</b>	<b>166 745.33€</b>	

L'AD'AP nous ayant informé tardivement que le Syndicat des marais était dans l'obligation d'effectuer un diagnostic relatif à l'accessibilité puisque la structure reçoit du public, il manque 750€ pour régler les frais liés au diagnostic en ligne.

La commission entrepôt, réunie le 10 novembre dernier, ayant accepté la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne pour l'acquisition des nouveaux locaux, et un remboursement anticipé sur l'année 2016 étant envisagé, les intérêts et le montant de remboursement du prêt doivent être budgétisés soit 212.67€ d'intérêts et d'ICNE (Intérêts courants non échus) et 15 570.01€ d'échéance de remboursement du prêt.

D'autre part, une somme complémentaire sera récupérée sur l'article 2313 – Constructions, pour permettre de régler l'acquisition du local et le règlement des frais de notaire : 280 000€ montant local + 21 000€ estimation frais notaire.

Les sommes manquantes, pour la section de fonctionnement, seront débitées de l'article 61523-1 concernant l'entretien et réparation des voiries.

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND NATIONAL DE PREVENTION**

### **Délibérations n° 28/2016**

**Rapporteur Séverine**

Séverine rappelle aux membres du comité que le Syndicat a passé une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la rédaction du document unique.

Le Fond National de Prévention (F.N.P.) accorde des financements pour la rédaction de ce document pour la dernière année, Séverine propose qu'une demande de subvention soit réalisée auprès du F.N.P

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-63 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

CONSIDERANT qu'un Fond National de Prévention a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fond a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriales et Hospitalières, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de présenter une demande de subvention au fond National de Prévention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à présenter une demande de subvention au Fond National de Prévention, à signer en son nom la convention et à entreprendre toute démarche en vue de recevoir la subvention afférente nécessaire.

Séverine et Véronique précisent que lors du prochain comité syndical de Janvier, le document unique sera présenté.

Une réunion de la commission Hygiène et Sécurité sera également prévue prochainement.

Séverine précise que le document unique est rédigé pour les futurs locaux, puisque si les agents de terrain déménagent dans les prochains mois, il n'est pas utile d'établir un document unique pour les locaux actuels.

La partie technique a été travaillée en partenariat avec les agents de terrain et Mathieu et avec la commune de MAUBEC.

Pour information, Séverine précise, qu'après discussion avec la secrétaire de la commune de MAUBEC, cette dernière a proposé de voir avec la CAPI si les agents du Syndicat des marais pouvaient être associés aux formations obligatoires (habilitations électriques, CACES, etc). Cette démarche permettrait au Syndicat d'obtenir des coûts de formation moins élevés puisque lorsque la structure propose des formations à ces agents en intra, le coût est le même pour 12 agents ou pour 5.

### **RECRUTEMENT DE M. FOURNY GEORGES**

#### **Délibération n° 29/2016**

**Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine**

Jean-René RABILLOUD rappelle au comité syndical que M FOURNY est le prestataire en charge du logiciel d'élaboration du rôle de recouvrement.

Il précise que ce dernier travaille depuis plus d'un an pour la mise aux normes du logiciel avec la dématérialisation et les normes exigées par les services de la DGFIP.

Monsieur le Président rencontrera prochainement M. FOURNY afin qu'il nous transmette une estimation de son temps de travail sur la mise aux normes du logiciel dans le but de définir le montant de sa rémunération.

Monsieur le Président souhaite qu'un contrat soit proposé à ce monsieur.

Après délibération, les membres du Comité syndical :

- **ACCEPTENT** qu'un contrat de travail soit proposé à M. FOURNY
- **AUTORISENT** le Président à signer tous les actes relatifs à ce contrat.

La somme allouée à ce monsieur sera budgétisée sur le prochain budget.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il faut envisager une autre solution pour les prochaines années, puisque ce monsieur souhaite prendre sa retraite.

Séverine rappelle au Comité syndical que dans le cadre de la dématérialisation, le logiciel d'élaboration du rôle de recouvrement doit être validé par les services de la DGFIP avant l'élaboration du rôle. M. FOURNY travaille sur la mise en conformité de ce logiciel depuis un peu plus d'un an maintenant. Au mois d'Août, les services de la DGFIP l'avaient informé qu'il ne restait que deux petites modifications à réaliser sur le logiciel avant validation.

Après avoir effectué ces dernières, M. FOURNY a retourné le logiciel aux services de la DGFIP qui demandent désormais la mise en conformité du logiciel avec CHORUS.

Séverine rappelle que CHORUS est l'outil, qui devrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour la dématérialisation des factures.

Un courrier demandant la validation du logiciel en l'état pour 2016, a été envoyé aux services de la DGFIP en début de semaine à la demande de Jean-René RABILLOUD, Robert BALLEFIN et Véronique RABILLOUD. Une copie de ce courrier a été envoyée à Madame MOTTE la trésorière principale et Monsieur DIOT, des services de la DGFIP de GRENOBLE.

Séverine précise que si le rôle de recouvrement n'est pas établi rapidement, le Syndicat des marais ne percevra aucune recette. Une estimation budgétaire a été réalisée, si aucune recette n'est perçue avant la fin d'année, un déficit de 180 000€ sera constaté sur la section Fonctionnement, et financièrement, il ne reste que 200 000€ sur le compte bancaire du Syndicat. Une solution doit donc être trouvée rapidement.

Les différents prestataires informatiques, susceptibles de nous créer un logiciel, contactés à ce jour, ont refusé de créer un logiciel de ce type. Véronique S. propose de se rapprocher des syndicats d'ordures ménagères qui ont une taxe spéciale se rapprochant de nos besoins, pour voir s'ils peuvent nous créer un logiciel pour 2017.

Jean-René propose, sans réponse des services de la DGFIP d'ici le 5 décembre, la rédaction d'un courrier au Préfet, au sous-préfet de l'Isère et du Rhône, aux députés, aux sénateurs, aux conseillers régionaux, au président de la Région.

Louis BALLY propose qu'un courrier soit également envoyé au président de la cour des comptes régionales.

Les membres du comité syndical seront informés de la suite de ce dossier par mail.

D'autre part, Séverine précise que CHORUS va créer des problèmes en 2017, puisque différents organismes ont fait parvenir un courrier en stipulant que pour déposer des factures les concernant sur CHORUS il faudrait impérativement un numéro d'engagement. Le Syndicat des marais, ayant l'obligation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de transmettre les avis de paiement à ces structures par l'outil CHORUS, ils ne pourront pas être transmis sans numéro d'engagement. Des courriers ont donc été envoyés à ces différentes structures pour les informer qu'il ne nous était pas possible de toutes les contacter avant l'émission des avis de paiement pour obtenir des numéros d'engagement, il faut donc qu'elles proposent un autre fonctionnement pour les avis de paiement.

## CARBURANTS

### Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine

Comme indiqué lors du conseil du 13 octobre, un cahier de consultation a été envoyé à toutes les stations essence de BOURGOIN-JALLIEU afin que le Syndicat puisse avoir un fournisseur de carburant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce jour, la seule station qui a répondu au cahier de consultation est la station TOTAL vers LECLERC, avec laquelle le Syndicat travaille déjà. Cette station reste la plus chère de BOURGOIN-JALLIEU, la réponse a été faite sur des post-it et il manque des éléments. Monsieur le Président propose que cette consultation soit déclarée infructueuse et que Séverine et Véronique se rendent chez AGIP pour prendre des renseignements, un contrat serait alors passé avec eux pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Une différence de 0.10€ centimes par litre est constatée sur le carburant.

Après délibération, le Comité syndical accepte de déclarer la première consultation infructueuse et autorise le Président à lancer les démarches auprès de la station AGIP de BOURGOIN-JALLIEU.

## ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Rapporteur Séverine

L'AD'AP, bureau d'études, nous a informé récemment que le Syndicat des marais est considéré comme un établissement recevant du public (E.R.P.), même s'il ne reçoit que très peu de personnes annuellement. Les démarches ont donc été lancées pour que ce diagnostic soit réalisé et transmis en préfecture rapidement.

Séverine précise que malheureusement, elle a appris par Louis BALLY, tardivement que ce diagnostic aurait pu être réalisé directement sur internet sans faire appel à un bureau d'étude, ce qui aurait été beaucoup moins onéreux pour la structure.

Les démarches ayant déjà été lancées, Séverine attend que l'AD'AP la recontacte pour réaliser le diagnostic.

Louis BALLY précise qu'il faut se méfier des documents que l'on reçoit car si la structure n'a pas besoin de faire un dépôt de permis de construire, certains documents ne sont pas à compléter.

Raymond CONTASSOT informe les membres du comité et les agents qu'il faut être méfiant avec ce type de démarche puisque de nombreuses arnaques ont été constatées. Des sociétés se sont créées pour arnaquer les établissements ERP et particulièrement les petits commerces.

Louis BALLY précise également que différents bureaux d'études proposent un diagnostic sur internet et le coût peut aller du simple ou double.

Séverine précise que les démarches ayant déjà été faites, elle espère que le Syndicat n'a pas fait l'objet d'une arnaque.

Le problème du logiciel de redevances syndicales ayant été abordé précédemment, les dossiers de la chargée de projets sont traités de suite.

## II - DOSSIERS CHARGEE DE PROJETS

### Futurs locaux

Délibération n° 30/2016

Rapporteur Véronique S

Monsieur le Président précise que si des élus souhaitent visiter les futurs locaux, ils peuvent se joindre à Véronique.

Cette dernière précise qu'il sera plus simple de visiter les locaux lorsque nous serons propriétaire.

Elle précise qu'elle a rencontré l'équipe de SAUGEY mardi matin et présente de nouveaux plans aux membres du comité syndical pour l'aménagement des bureaux de ces futurs locaux.

Les toilettes avec accès handicapés seront prévues à proximité du bureau du service administratif, la chargée de projets et le technicien travailleront dans le même bureau en « open-space ».

La salle de réunion sera légèrement agrandie ce qui permettra d'avoir une issue de secours.

Les fenêtres devant être changées, l'isolation sera refaite entièrement. La question est de savoir si le hall d'entrée est conservé ou pas.



Séverine précise qu'il serait judicieux que le hall d'entrée ne soit pas conservé, puisqu'avec l'obligation d'avoir des toilettes handicapées, le bureau de Séverine est diminué d'autant, du coup l'absence du hall d'entrée permettrait d'avoir un espace moins confiné.

Raymond CONTASSOT précise que si le hall est supprimé, il serait judicieux de prévoir un haut-vent à l'entrée.

Une porte translucide sera prévue dans le bureau de la chargée de projets et du technicien afin qu'ils aient un éclairage naturel plus important.

Des devis pour des stores électriques seront demandés. Louis BALLY demande si les volets prévus seront du même style que ceux des habitations ou s'il s'agit de gros volets roulants professionnels de type anti-intrusions. La deuxième solution serait plus judicieuse malgré le coût. Louis BALLY estime à environ 12 000€ l'installation de ce type de volets au sein des nouveaux locaux.

Un premier devis a été demandé à SAUGEY. Véronique demandera ensuite des devis à au moins deux autres sociétés.

Le Système de chauffage urbain sera étudié.

Dès réception des devis, les élus seront informés des coûts d'estimation des travaux. Il faut aller assez vite afin de pouvoir bénéficier du crédit à taux 0 proposé par la Caisse des dépôts.

Véronique précise que pour le financement, elle a retenu la proposition avec le taux le moins élevé. Cette proposition émane de la Caisse d'épargne qui propose un prêt à échéance choisie. La première échéance de ce prêt serait donc remboursée le 25 décembre de cette année et la deuxième échéance serait remboursée le 25 avril 2017. Ce remboursement anticipé permet d'obtenir un taux de 0.93%.

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- **Prêt à taux fixe** : 1.16%
- **Taux effectif global** : 1.18% l'an soit un taux de période du TEG de 1.18%, la période étant annuelle
- **Montant** : 220 000€
- **Durée** : 13 ans et 5 mois
- **Périodicités des échéances** : Annuelles sauf les deux premières qui sont anticipées
- **Amortissement du capital** : Progressif, sauf les deux premières échéances
- **Montant de l'échéance** : 15 782.68€
- **Commission** : 220€
- **Versement des fonds** : Une ou plusieurs fois
- **Remboursements anticipés** : Information par lettre avec accusé réception à la Caisse d'épargne préavis de 30 jours calendaires. Une indemnité sera versée en cas de remboursement anticipé.

Robert BALLEFIN souhaite que Véronique se renseigne sur les assurances du prêt avant la signature du contrat.

Après délibération les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à signer l'offre de prêt faite par la Caisse d'Epargne
- **ACCEPTENT** les conditions du prêt
- **ACCEPTENT** que les crédits soient prévus au budget

Véronique présente le projet du compromis de vente établi par Maître PAGLIAROLI. Elle souhaite savoir si les élus désirent qu'un dépôt de garantie soit fait ou pas.

Raymond CONTASSOT souhaite savoir si la société du vendeur est saine, ne peut-elle pas être saisie ? Existe-t-il des certificats de non gage ?

Jean-René RABILLOUD souhaite savoir quand vont commencer les travaux ? Véronique précise que les travaux réalisés par le propriétaire débiteront après la signature du compromis.

Louis BALLY souhaite savoir si le dépôt de garantie peut être récupéré dans l'éventualité où les démarches d'acquisition et de vente ne seraient pas réalisées. Véronique répond que ce dernier ne peut être récupéré qu'en partie en cas de rétraction d'une ou l'autre des parties.

Séverine se renseignera auprès de la Trésorerie afin de connaître les démarches à suivre pour le dépôt de garantie.

Les élus préfèrent qu'un dépôt de garantie soit versé.

Le projet de compromis sera envoyé par mail à Raymond CONTASSOT pour relecture.

Véronique précise que les frais de notaire avaient été estimés à 21 000€, ils s'élèvent au final à 19 000€.

### BAIL DE CHASSE Rapporteur Véronique S

Lors du comité syndical, le renouvellement du bail de chasse au même montant et selon les mêmes conditions qu'en 2016 avaient été évoqués. Véronique a fait cette proposition au président de l'A.I.C.A. qui l'a validé.

Le bail a donc été signé et retourné au Syndicat en début de semaine.

Une seule haie sera entretenue par les chasseurs en 2017. Les autres n'ayant plus besoin d'entretien.

Véronique a joint un courrier à l'envoi du bail en stipulant que le montant du bail sera peut-être amené à être augmenté par la suite du fait qu'il n'existera plus de compensation.

### VOIE VERTE Rapporteur Véronique S

Suite à la réunion du 28 novembre, les travaux sont reportés, du fait de la météo, au printemps 2017. Raymond CONTASSOT précise que ce report est également dû au fait que les fournisseurs ne sont pas en capacité de fournir les matériaux de bonne qualité pour réaliser des travaux corrects.

## III - DOSSIERS TECHNICIEN RIVIERES

### TRAVAUX Rapporteur Mathieu

Lionel travaille actuellement sur les communes de ST SAVIN et ST MARCEL BEL ACCUEIL. Mathieu précise que Lionel a rencontré un problème avec la NOREMAT : des barbelés se trouvant le long des berges sont passés dans la broyeuse et ont endommagé les flexibles de la machine. Lionel et Mathieu ont changé ces derniers et les ont renforcés avec des gaines en plastiques durs.

En début de semaine, lors du broyage d'une haie, située à proximité de la départementale sur le canal de MOZAS à St MARCEL BEL ACCUEIL, un projectile a tapé le pare-brise d'un véhicule auto-

école. Le dirigeant de l'auto-école passera au Syndicat dans le courant de la semaine pour réaliser le constat et faire les déclarations auprès des assurances.

Jean-Luc VARNET précise qu'il serait judicieux que sur ce type d'intervention, l'agent installe des panneaux en amont et en aval afin de prévenir les automobilistes et les riverains que des travaux d'élagage/broyage sont en cours afin de sécuriser la structure.

Raymond CONTASSOT précise qu'il faut faire un arrêté de voirie « Travaux en cours – broyage » pris par les maires. Ces arrêtés sont permanents.

Louis BALLY précise que pour les interventions auprès des départementales, il faut demander un arrêté de voiries à la maison du département, à M Lionel RICHARD.

Christophe était en formation sur la quasi-totalité du mois de novembre. Il reprend ses fonctions à partir du 12 décembre. Il repartira début janvier en formation pour un mois.

La pelle se trouve actuellement sur la commune de TREPT.

Christophe a curé 4 kilomètres de fossés pour l'instant. Robert BALLEFIN précise qu'il vaut mieux que Christophe réalise son travail doucement mais parfaitement.

## MANIFESTATIONS

Rapporteur Mathieu

Mathieu et Véronique ont participé au Salon Etude Métiers en Environnement (S.E.M.E.) qui s'est déroulé à ST CHEF le 19 novembre. De nombreuses personnes sont venues au stand pour avoir des informations sur la structure, et sur la gestion des peupleraies.

Ce salon a permis de bien valoriser la structure.

La manifestation « BOL d'AIR » réalisée courant 2016, sur la commune de LA VERPILLIERE, sera réitérée en mars 2017.

Jean-René RABILLOUD précise que si les autres communes sont intéressées par ce type de prestations, elles doivent se manifester auprès de Véronique et Mathieu.

## IV – QUESTIONS DIVERSES

### EPORA

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Jean-René RABILLOUD informe les membres du comité syndical, qu'un courrier a été émis à Olivier BONNARD, qui siège à l'EPORA, afin qu'il intervienne pour les redevances syndicales 2014 et 2015 soient réglées rapidement.

Un règlement partiel a été réalisé suite à l'intervention de Madame MERLE Annick et de Monsieur BONNARD Olivier.

Il reste 6 900€ à régler sur l'année 2015 plus l'année 2016 qui devrait arriver.

Séverine précise qu'elle a rencontré la nouvelle trésorière de BOURGOIN-JALLIEU fin octobre avec Jean-René RABILLOUD et Véronique S. Lors de cette rencontre, Madame MOTTE a remis un inventaire des redevances non réglées depuis 4 ans à Séverine, afin que cette dernière lui transmette les références des parcelles concernées par ces avis.

Madame MOTTE a, par la suite, demandé à un stagiaire d'effectuer des recherches afin de retrouver des héritiers, des nouvelles adresses ou éventuellement voir si des saisies sur salaire pouvaient être faites afin que le Syndicat puisse se faire régler ses différentes redevances.

Les relances étant parties en début de semaine, certaines redevances devraient être réglées dans les prochaines semaines.

**CHORUS**  
**Rapporteur Séverine**

La mise en place de CHORUS nécessitera à terme un système de sauvegarde des données en PDF recherchant, consultable et non modifiable. C'pro a contacté Séverine récemment et à proposer de reprendre les deux photocopieurs et le logiciel « e.copy » (non utilisé) et d'installer un seul photocopieur compatible avec CHORUS ainsi qu'un système de sauvegarde des données externalisé déclaré auprès de la CNIL. Séverine a réalisé une estimation annuelle sur les coûts actuels de l'installation actuelle, la nouvelle installation coûterait 50€ H.T. de plus par mois à la structure.

Le système de sauvegarde serait réalisé sur trois sites différents situés en France. Les sauvegardes seront réalisées pendant le temps de repas tous les jours. Lors des congés, Séverine contactera C'Pro pour les informer que la structure est fermée. En cas d'absence de Séverine, Véronique ou Mathieu allumeront l'ordinateur de Séverine afin que la sauvegarde puisse être réalisée.

Séverine précise que C'Pro prendra en charge le déménagement du photocopieur et l'installation dans les nouveaux locaux. Ils reconnecteront également le photocopieur avec les ordinateurs après le déménagement.

Les forfaits copies seront lissés sur l'année afin d'éviter de dépasser les crédits budgétaires annuels. Une rencontre trimestrielle sera réalisée entre Séverine et le commercial afin d'ajuster ces forfaits copies au besoin du Syndicat sur l'année.

Le comité syndical accepte cette proposition.

**DIVERS**  
**Rapporteur Séverine**

Séverine informe le Comité syndical du problème rencontré par Lionel, cette semaine, avec le pistolet de la cuve à gasoil. Ce dernier lui a explosé dans les mains. Il souhaiterait avoir l'accord du comité syndical pour acheter un nouveau compteur qui permet de jauger la cuve. Le devis de BONFILS s'élève à 166€ H.T.

Le comité syndical accepte cet achat.

M. FOURNY, ayant contacté Séverine pendant le comité syndical, il viendra au Syndicat mercredi toute la journée, pour travailler sur le rôle de recouvrement afin que tout soit prêt lorsque les services de la DGFIP valideront le logiciel.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h45.

Jean-René KABILLOUD,

